

**DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept juin à dix-huit heures, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

Etaient présents : Mmes et MM. Michel BARBÉ, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alain BOUCHECAREILH, Michel CAMDESSUS, Jacques CASSIAU-HAURIE, Louis COSTEDOAT, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard DUCOS, Nadia GRAMMONTIN, Michel LABOURDETTE, Aline LANGLÈS, Patrice LAURENT, Michel LAURIO, Christian LÉCHIT, Céline LEMBEZAT, Jean-Luc MARTIN, Maïthé MIRASSOU, Henri POUSTIS, Didier REY.

Etaient absents ou excusés : MM. André CASSOU, Philippe GARCIA, Emmanuel HANON, Francis LAYUS, Yves SALANAVE-PÉHÉ.

**OBJET : NETTOYAGE DES VITRES DES BATIMENTS DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ – AVENANT N° 5**

Une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 25-I.1° et 67 à 68 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 a été lancée le 27 septembre 2016 (relance après déclaration sans suite pour motif d'intérêt général de la procédure initiale, lot n° 4).

Ce marché a été attribué le 8 décembre 2016 à la société **VIDIMUS** (agence Isis) 64140 Lons pour un montant estimatif de **77 939,12 euros HT sur 4 ans** (Les prestations ont débuté le 1^{er} janvier 2017 et prendront fin au 31 décembre 2020).

Avenant n°1 :

Cet avenant 1 avait pour objet de confier à la mairie de Mourenx le nettoyage des vitres des ascenseurs des places Pierre Marie Curie et François Mitterrand. Le montant total de ces modifications générant ainsi une moins-value du montant total du marché soit la somme de 1 346,40 € HT.

Avenant n°2 :

Cet avenant 2 avait pour objet d'ajouter à compter du 1^{er} janvier 2019 le nettoyage des vitres de la nouvelle crèche, rue Xavier Darget et l'office de tourisme, place d'armes à Orthez. Le montant total de cette modification s'élève à 5 164 € HT soit +6,63 % du montant du marché.

Avenant n°3 de transfert :

Cet avenant avait pour objet le transfert du marché public précité à la société Vidimus et en conséquence le changement du n° Siret : 433 943 339 00054 ainsi que la modification du relevé d'identité bancaire.

La société Vidimus assume, à compter du 1^{er} janvier 2019, tous les droits et obligations contractés par la société Agence Isis lors de la signature du marché précité.

Avenant n°4 :

Le présent avenant avait pour objet le nettoyage de la vitrerie intérieure et extérieure d'un bâtiment supplémentaire :

Bâtiment	Intervention	P.U. de l'intervention forfait	Qté	Montant Total HT
Pôle Ietech - Orthez	2 par an	672 €	4	2 688 €

Cette modification entraîne une plus-value de 2 688 € HT, soit une augmentation de 3,45 % et 8,35 % des avenants cumulés sur le montant du marché.

Avenant n°5 :

Le locataire occupant la maison d'hôtes du Paloumé à Mourenx quittera le bâtiment le 31 août 2019. Après cette date, le bâtiment sera inoccupé.

Ce présent avenant a pour objet la suppression du nettoyage de la vitrerie de ce bâtiment à compter du 1^{er} septembre 2019.

Cette modification génère une moins-value de -636,87 € HT sur le montant total du marché soit -0,82 % et 7,53 % cumulé des avenants.

Eu égard aux développements précédents, le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à signer l'avenant n° 5 au marché,

Pour extrait certifié conforme,
le Président de la communauté de communes,



Jacques CASSIAU-HAURIE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 18/06/2019
- Par transmission au Contrôle de Légimité le 18/06/2019